

## AVIS

RUR.24.0176.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de la SA Belgarena dans le cadre du remblaiement d'une zone de l'écopôle de Farciennes à Roselies (Aiseau-Presles) et visant à capturer, détenir, transporter et mettre à mort des individus de Criquet à ailes bleues et détruire des portions d'habitat de cette espèce mais également des portions d'habitat d'Erythrée-petite-centaurée, de Grenouille verte, de Crapaud calamite et de deux abeilles sauvages (Anthidie ponctuée et Eucère à longues antennes)

Avis adopté le 23/02/2024

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales  
*Date de réception :* 05/02/2024 (mail), 12/02/2024 (courrier signé)  
*Références :* DNF/DNEV/MB/XR/TT/JPB/SLa/ Sortie 2024 : 1753

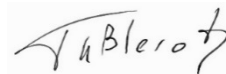
### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d'avis :* 45 jours  
*Préparation de l'avis :* Visioconférence du 20 février 2024

## AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 20 février 2024 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée, moyennant la mise en œuvre de toutes les mesures préventives (organisation spatiale et temporelle des travaux, translocation, étrépage...), d'atténuation et de compensation telles que prévues par le demandeur et validées par la Direction DNF de Mons.

Le Pôle "Ruralité" Section "Nature" demande par ailleurs la mise en place d'un suivi régulier de l'état de la biodiversité, à communiquer au DNF. Afin d'avoir une vue d'ensemble, cet inventaire devrait idéalement se faire de manière conjointe avec celui réalisé annuellement sur le terroir Saint-Jacques voisin. L'intérêt de ce suivi régulier des espèces sensibles n'est d'ailleurs plus à démontrer au vu des découvertes de nouvelles espèces végétales rares et protégées réalisées sur le terroir et sur le site industriel ces dernières années. De tels inventaires sont en outre importants pour pouvoir tirer les enseignements utiles des aménagements réalisés et s'en inspirer le cas échéant pour d'autres dossiers ultérieurs du même type.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »